

Paiements pour Services Environnementaux en Bretagne

-
journée technique d'échanges

22 juin 2023

En co-animation avec
Pierre DUPRAZ, INRAE
Gérard GRUAU, CNRS



Organisé
avec l'appui du  **Creseb**
Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique
sur l'Eau de Bretagne



Matinée

> Introduction et contexte

Delphine PAJOT, Région Bretagne

> Point sur les démarches de PSE engagées

Lucile ROUSSEL, Ministère de la Transition Ecologique, Yvan HURVOIS, AELB, Dominique LOUBERE, CRAB, Sandra DELAUNAY, TRAME

> Retour d'expérience du PSE porté par « Eau du Pays de Saint Malo » - enjeu eau potable

Bérandère HENNACHE, EPSM, Olivier AUBRY, Agriculteur

> Retour d'expérience du PSE porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec - enjeu algues vertes

Mélanie MEREY, SMBSB

> Retour d'expérience du PSE sur le Steir - enjeu inondation

Jean-Alain DIVANACH, Alli Homme Philippe BOETE, Agriculteur

Après-midi

> Premiers enseignements des PSE en Bretagne

Yvan HURVOIS, AELB

> Diversité des dispositifs de financements et de paiements en Europe

Alice ISSANCHOU, projet CONSOLE, Sandra DELAUNAY, Trame

> Echanges sur la mobilisation des agriculteurs et sur le financement et la rémunération des services environnementaux

animé par Pierre DUPRAZ, INRAE et Gérard GRUAU, CNRS



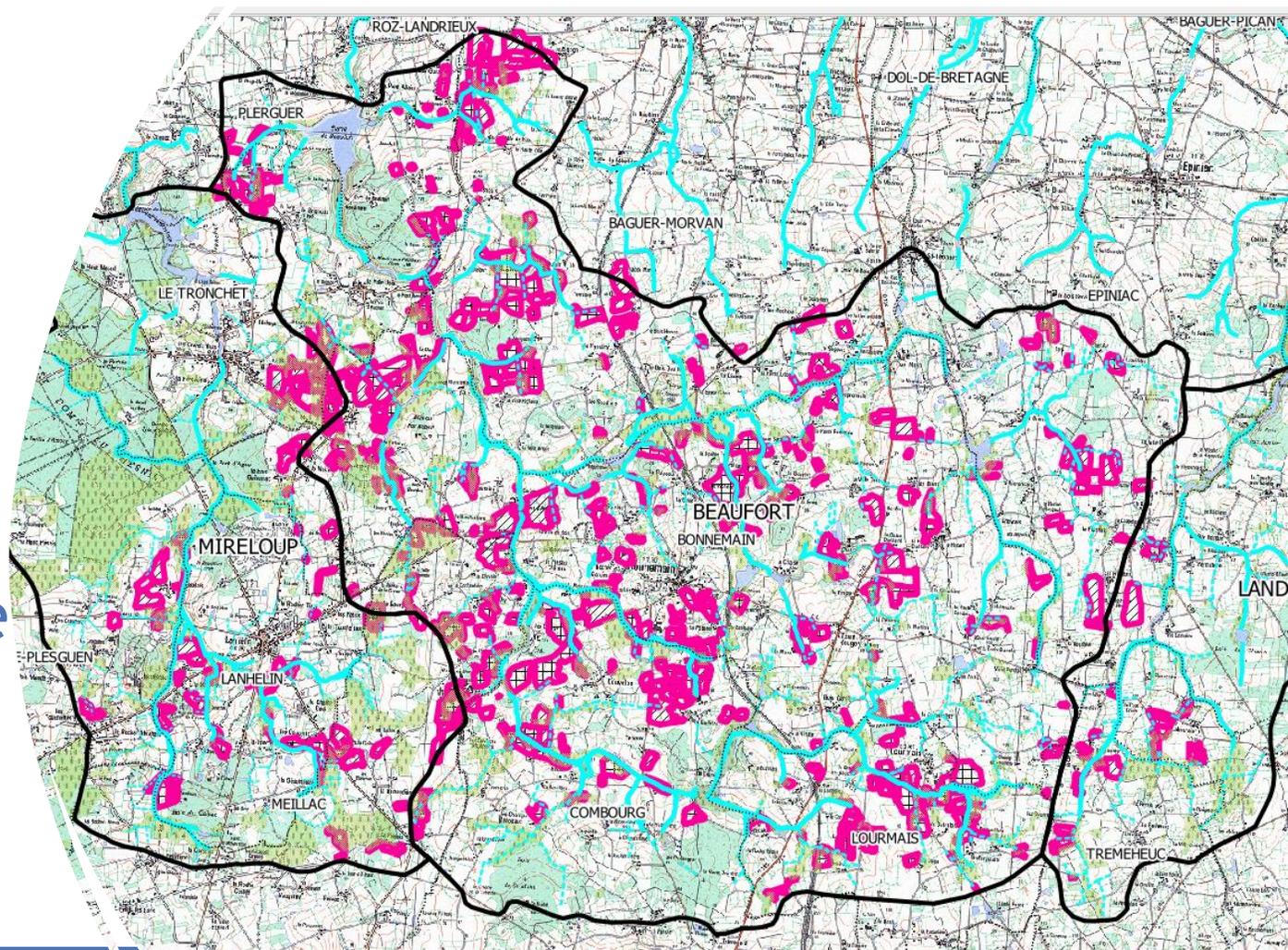
- Un captage prioritaire ‘pesticides’ alimentant en eau potable 80 000 habitants ;
- Une animation agricole déjà en place : accompagnement au désherbage mécanique du maïs, MAEC, acquisitions de parcelles sensibles, développement de cultures fourragères alternatives...



PSE sur le bassin versant de Beaufort

Eau du Pays de Saint-Malo

- Un projet construit sur mesure avec les agriculteurs, après une concertation sur le terrain
- Un bon taux d'engagement : 45% des exploitations éligibles engagées, représentant 70% de la SAU
- Une enveloppe de 925 217 €



Mesure « bandes enherbées non réglementaires de 5, 10 ou 20 m, le long des fossés circulants » :

- 14,6 km de bandes enherbées, de 5 m en grande majorité
- 1/3 des fossés circulants protégés (2% auparavant)
- Mesure respectée à 90%



Mesure « maintien en herbe ou remise en herbe de parcelles à risque » :

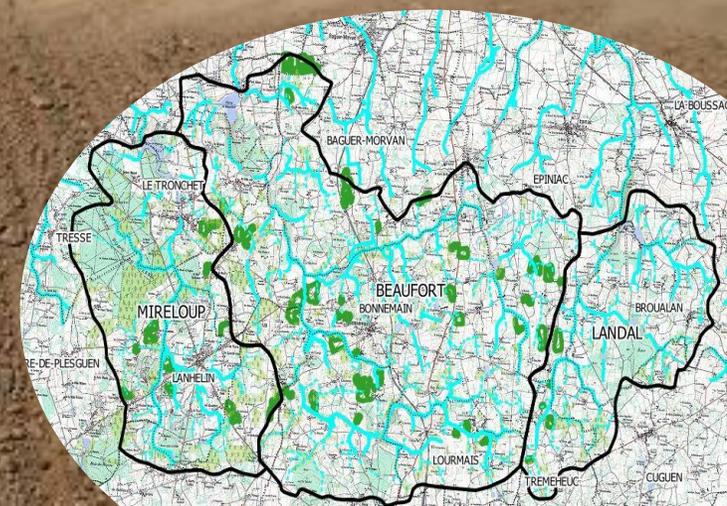
- Représente 580 ha
- 31% de la SAU (22% auparavant)
- Mesure respectée à 81%





Mesure « *Désherbage mécanique du maïs en 1, 2 ou 3 passages* »

- Représente 230 ha
- 27% de la SAU en maïs
- Dont 1,3% de la SAU en tout mécanique
- Mesure respectée à 58%



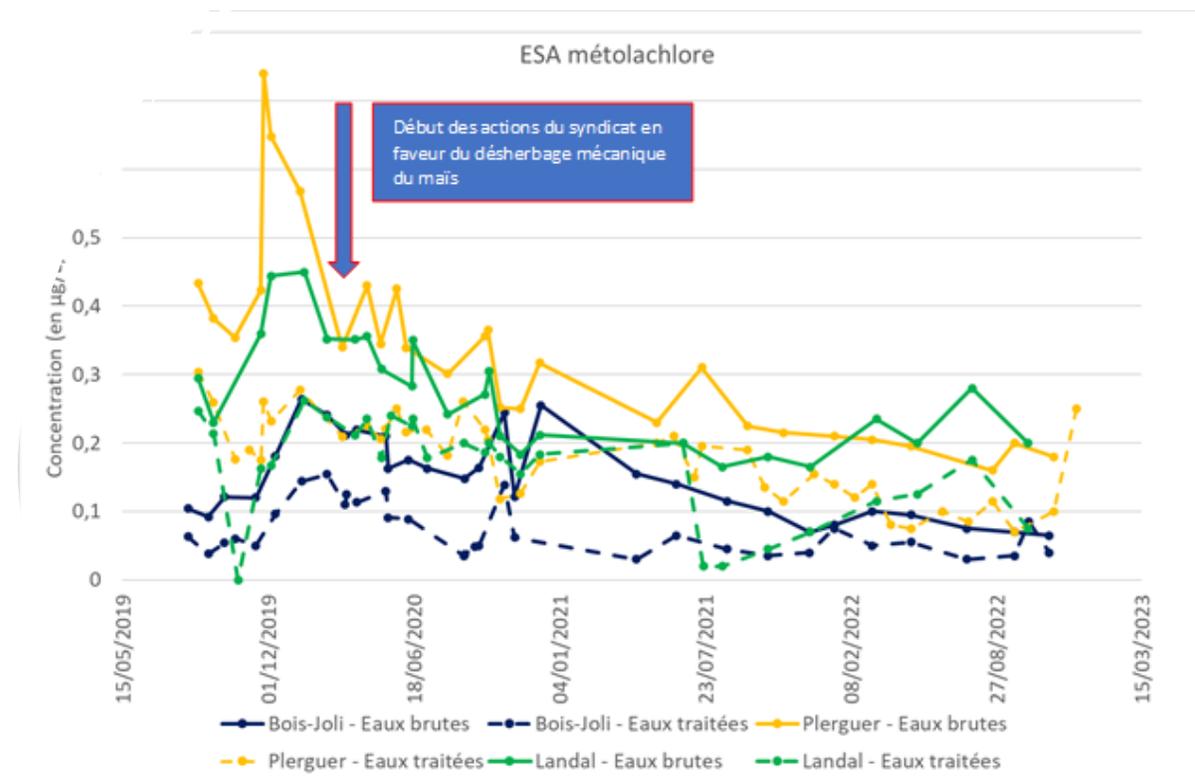
Mesure « introduction d'une culture pérenne dans les rotations culturales »

- Représente 15 ha
- 5% de la SAU
- Mesure très peu respectée



BILAN ANNEE 1

- Enveloppe consommée à 85%
- Moyenne par agriculteur : 5 216 €
- Moyenne par ha engagé : 225 €
- Enquête sociologique auprès de 20% des agriculteurs engagés





Matinée

> Introduction et contexte

Delphine PAJOT, Région Bretagne

> Point sur les démarches de PSE engagées

Lucile ROUSSEL, Ministère de la Transition Ecologique, Yvan HURVOIS, AELB, Dominique LOUBERE, CRAB, Sandra DELAUNAY, TRAME

> Retour d'expérience du PSE porté par « Eau du Pays de Saint Malo » - enjeu eau potable

Bérandère HENNACHE, EPSM, Olivier AUBRY, Agriculteur

> Retour d'expérience du PSE porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec - enjeu algues vertes

Mélanie MEREY, SMBSB

> Retour d'expérience du PSE sur le Steir - enjeu inondation

Jean-Alain DIVANACH, Alli Homme Philippe BOETE, Agriculteur

Après-midi

> Premiers enseignements des PSE en Bretagne

Yvan HURVOIS, AELB

> Diversité des dispositifs de financements et de paiements en Europe

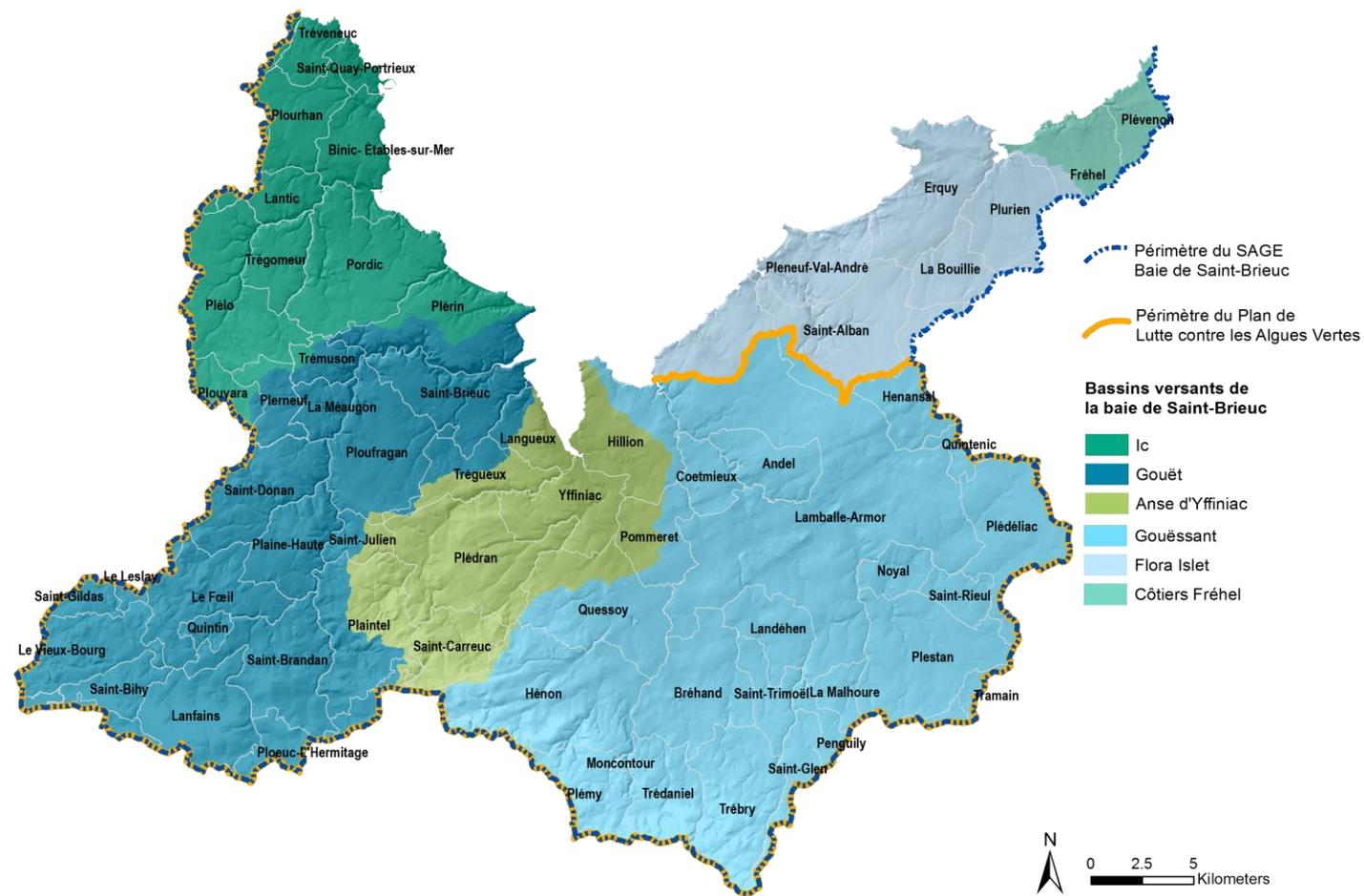
Alice ISSANCHOU, projet CONSOLE, Sandra DELAUNAY, Trame

> Echanges sur la mobilisation des agriculteurs et sur le financement et la rémunération des services environnementaux

animé par Pierre DUPRAZ, INRAE et Gérard GRUAU, CNRS



PSE sur le bassin versant de la Baie de Saint Briec



Périmètre	Surface (ha)
SAU du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes	58 000
Nombre d'exploitants	1 136
Surface totale de zones humides	10 300
Surface de zones humides déclarées à la PAC	4 900
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures annuelles (RPGA 2021)	900
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures pérennes (RPGA 2021)	4 000



Réponse à l'appel à projets

« Expérimentation pour la mise en place de paiements pour services environnementaux dans les bassins algues vertes »

Liste d'indicateurs et des montants de rémunération par hectare prédéfinis -
2 niveaux de rémunération : création / maintien

Plafond de 60 000 € sur 5 ans par exploitation - *possibilité de lisser les paiements sur 5 ans*

Non cumul avec les MAEC - *neutralisation des indicateurs PSE si double paiement avec les écorégimes.*

Rémunération des indicateurs **par hectare de SAU** - toute la SAU est engagée.

Calcul des Paiements pour Services Environnementaux sur la base des **résultats atteints** - pas de condition sur les moyens.

Durée sur 5 ans, 2023-2027. Pas de reconduction a priori.



Les indicateurs PSE en lien avec les objectifs d'évolution des pratiques du PLAV

En termes de gestion de l'azote et de l'équilibre de la fertilisation :

baie 2027 *Se rapprocher de l'équilibre du bilan azoté sur la baie, ainsi que sur l'ensemble des sous-bassins unitaires*
Atteindre moins de 5% des exploitations « chez lesquelles des progrès sont encore attendus » en matière de reliquats azotés



Quantité d'azote minéral moyenne sur toutes les parcelles
[de 30 à 60 U / ha / an]

En termes de gestion de couverture efficace des sols :

baie 2027 *Atteindre 36% de cultures pérennes dans la SAU globale en 2021*
Diminuer de 7 jours/ha le nombre moyen de jours de sols nus sur la SAU du bassin
Diminuer de 1 000 ha de céréales d'hiver par rapport à 2017



Nombre de jours de sol nus moyen sur la période du 15 juillet au 23 février sur toutes les parcelles (Cf. ZSCE)
Deux barèmes pour les exploitations hors sol [37 à 5 jours] et herbagères [25 à 5 jours]

En termes d'aménagement du bassin versant :

baie 2027 *Moins de 10% de zones humides cultivées sur le territoire en 2021*
Améliorer l'ensemble des situations à risque de transfert vers le réseau hydrographique identifiées sur les secteurs prioritaires



Taux de zones humides en cultures pérennes sur la SAU
[50 à 100 % de ZH en cultures pérennes]
Fertilisation limitée à 50U d'N total

Ciblage d'exploitations du territoire pour optimiser l'enveloppe par rapport aux objectifs visés

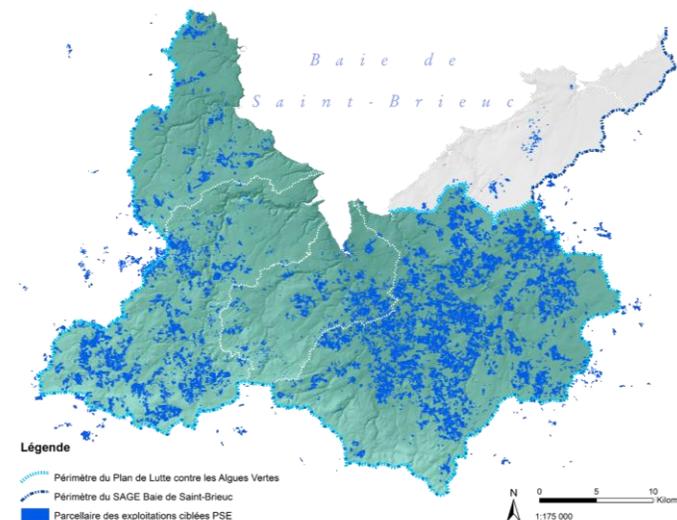
(AAP à l'échelle des 8 baies Algues Vertes - Enveloppe de l'AELB de 5 M€ + co-financements prévus par l'Etat)

2 critères de ciblage

Plus d'1,80 ha de zones humides labourées à convertir en cultures pérennes

Plus de 15 % de la SAU en zones humides

Parcellaire des exploitations ciblées Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



3,8 M€ demandés pour le scénario de progression le plus ambitieux chez 1/3 des exploitations ciblées :

- 90 % de zones humides en cultures pérennes
- Réduction du nombre de jours moyen de sol nu de 7 jours
- Réduction de 10 U d'azote minéral par ha

Périmètre	PLAV	Exploitations ciblées en PSE
SAU du PLAV	58 000	16 600
Nombre d'exploitants	1 136	211
Surface de zones humides déclarées à la PAC	4 900	2 900
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures annuelles (RPGA 2021)	900	600
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures pérennes (RPGA 2021)	4 000	1 700



Déploiement des diagnostics PSE

→ 8 structures de conseil agrées dans le cadre du PLAV



→ Envoi de 211 courriers + atlas des zones humides

→ Tableau de suivi partagé

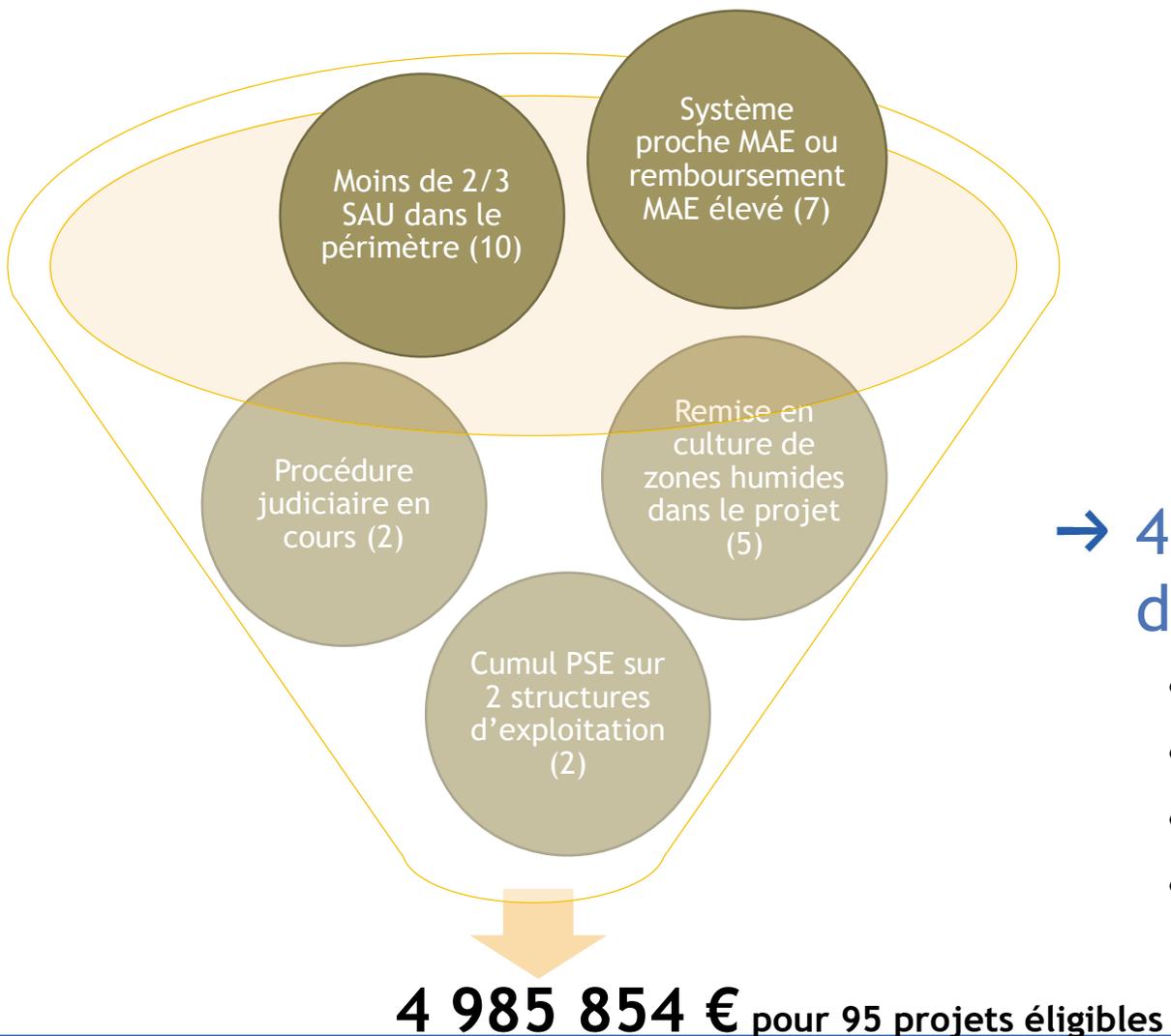
→ Calculatrice Excel pour l'estimation des PSE

→ Fiche d'informations complémentaires

→ Signature d'une convention d'engagement pour valider la candidature



	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dépôt candidature PSE - baie de Saint-Brieuc	28-févr										
Confirmation enveloppe financière				19-mai							
211 courriers d'information aux exploitations éligibles					02-juin						
43 courriers d'information aux maires sur le dispositif et les exploitations ciblées dans leur commune						21-juil					
Diagnostic PSE : définition des trajectoires et calcul PSE + note complémentaire + attestation d'engagement					du 1er juin au 30 septembre						
Définition des critères de sélection en fonction du nombre de dossiers + demandes rallonges financières								4 réunions 8 courriers			
Commissions d'examen des dossiers									5/10 13/10		
Dépôt des attestations d'engagement des 95 candidats retenus à l'AELB						Signature des attestations d'engagement au terme du diagnostic			dépôt à l'AELB le 26/10		
Signature des conventions financières et des contrats avec les exploitants						(avance de l'Etat en 2022)				avant le 31/12	



211	Exploitations informées par courrier
26	N'ont pas donné suite (sans réponses)
46	Ont jugé le PSE inadapté à leur situation
121	Ont déposé une candidature

→ 4 réunions de préparation et 2 commissions d'examen avec :

- Les élus des collectivités : SMBSB, SBAA et LTM
- Les financeurs : AELB, Etat, Département
- La Chambre d'agriculture
- Des représentants des Comités Professionnels agricole de la baie de St-Brieuc

Dépenses	Paiements pour services environnementaux -			TTC
				4 985 854
	Financeurs	Apport initial	Rallonge	Apport final
Recettes	AELB	2 000 000	531 747	2 531 747
	ETAT	1 400 000	154 107	1 554 107
	DEPARTEMENT	400 000	-	400 000
	LTM	-	300 000	300 000
	SBAA	-	200 000	200 000
Somme des recettes		3 800 000	1 185 854	4 985 854

Co-financement du poste d'animateur PSE (0,65 ETP) par l'AELB, la Région, le Département et le SMBSB

Le montant moyen est de 52 500 € / 5 ans par exploitation soit une aide moyenne annuelle de 111 € / ha.



Phase de conventionnement

Autorité d'octroi



1 Convention cadre

Financeurs



5 Conventions de mandat

Mandataire et animateur



95 Conventions agricoles

Exploitants agricoles



Phase de mise en œuvre

Appels de fonds et bilan financier annuel

SYNDICAT
MIXTE
de la
BAIE
de Saint-Brieuc

 agence de l'eau
Loire-Bretagne
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr

 PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

 Côtes
d'Armor
Le Département

 LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

 SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION
La terre, la mer, l'avenir en commun

Accompagnement pour la création des espaces numériques :
Plateforme PSE - Ministère de la transition écologique
« **Démarches simplifiées** » - AELB

Calcul des PSE
Aide pour la déclaration « DS »
Versement PSE
Organisation des contrôles

Recueil pièces justificatives

 ALTEOR
Environnement

 CERFRANCE
CÔTES D'ARMOR

 innOval

 Coopert
Arc Atlantique

 Le
GOUESSANT
COOPÉRATIVE PAR NATURE

 EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT

 GAB 22
Les Agriculteurs 22 d'Armor

 AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

 PÂTURAGE &
AUTONOMIE
CEDAPA
RESEAU CIVAM

Conseils techniques
Suivis indicateurs couverture des sols

baie 2027

EXPLOITANTS AGRICOLES

Conseils techniques
Gestion des zones humides

 LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

 SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION
La terre, la mer, l'avenir en commun



Périmètre	PLAV	Exploitants en PSE
SAU du PLAV	58 000	8 700 (+200 ha hors périmètre)
Nombre d'exploitants	1 136	95
Surface de zones humides déclarées à la PAC	4 900	1 100
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures annuelles (RPGA 2021)	900	300
Surface de zones humides déclarées à la PAC en cultures pérennes (RPGA 2021)	4 000	800

- 150 ha de zones humides converties en cultures pérennes
- 53 exploitations sur 95 atteindraient l'objectif ZSCE sur les zones humides*
- 80 exploitations sur 95 respecteraient l'objectif ZSCE sur la couverture des sols
- Diminution du nombre de jours de sol nu de 5 jrs / ha en moyenne
- Limitation de la fertilisation azotée sur les zones humides - 5 unités d'azote minérale en moins par ha, par an

2 429 000 € sur 5 ans seront affectés à la conversion et au maintien des zones humides en cultures pérennes soit, une aide moyenne annuelle de 55 € / an / ha de SAU et de 450 € / an / ha de zones humides.

Merci pour votre attention





Matinée

> Introduction et contexte

Delphine PAJOT, Région Bretagne

> Point sur les démarches de PSE engagées

Lucile ROUSSEL, Ministère de la Transition Ecologique, Yvan HURVOIS, AELB, Dominique LOUBERE, CRAB, Sandra DELAUNAY, TRAME

> Retour d'expérience du PSE porté par « Eau du Pays de Saint Malo » - enjeu eau potable

Bérandère HENNACHE, EPSM, Olivier AUBRY, Agriculteur

> Retour d'expérience du PSE porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec - enjeu algues vertes

Mélanie MEREY, SMBSB

> Retour d'expérience du PSE sur le Steir - enjeu inondation

Jean-Alain DIVANACH, Alli Homme Philippe BOETE, Agriculteur

Après-midi

> Premiers enseignements des PSE en Bretagne

Yvan HURVOIS, AELB

> Diversité des dispositifs de financements et de paiements en Europe

Alice ISSANCHOU, projet CONSOLE, Sandra DELAUNAY, Trame

> Echanges sur la mobilisation des agriculteurs et sur le financement et la rémunération des services environnementaux

animé par Pierre DUPRAZ, INRAE et Gérard GRUAU, CNRS



Retour d'expérience PSE BV du Steir *Enjeu inondation (29)*

Journée PSE en Bretagne – 22 juin 2023

Crédit Mutuel
ARKEA

Alli'Homme
L'alliance durable entre les Hommes
et la Nature pour des territoires vivants

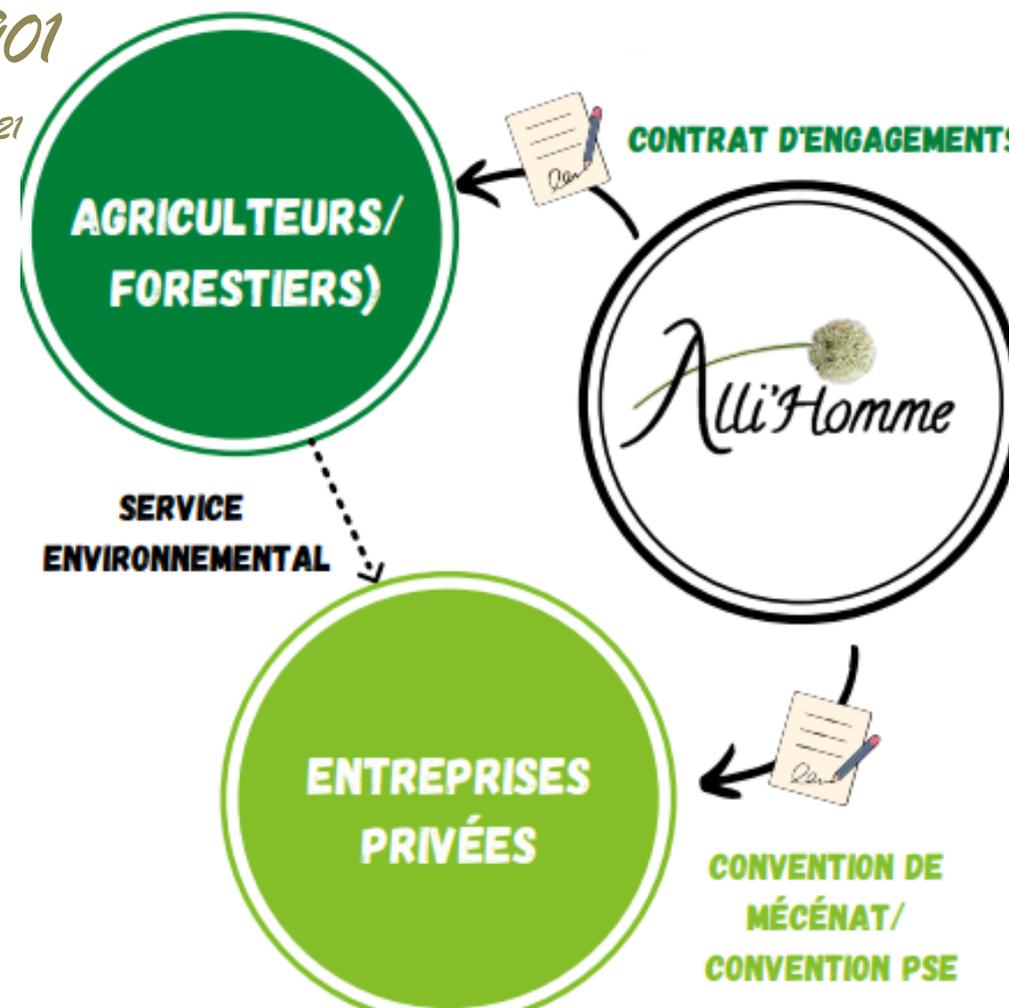


FICHE D'IDENTITÉ ALL'HOMME

*Association loi 1901
créée le 12 janvier 2018
reconnue d'intérêt général en 2021*

- ✓ Émanation professionnelle agricole = caution agricole auprès des agriculteurs
 - ✓ Appui d'experts techniques, juridiques, scientifiques et robustesse du suivi = caution environnementale auprès des financeurs
- ✓ Ouverture aux acteurs du territoire souhaitant contribuer à la vie de l'association (capacité d'accueil de 14 membres actifs)

*Des partenariats qui font sens pour
toutes les parties prenantes !*



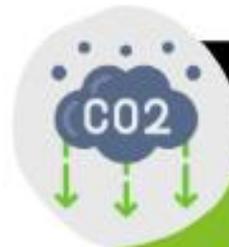


Objet statutaire

Promotion et développement de pratiques agricoles et forestières porteuses de services environnementaux (*objet statutaire*)

Service Environnemental SE
= action de l'Homme, usage des sols
qui contribue à préserver les fonctions
écologiques des milieux naturels

Ex : l'entretien des zones humides



PLANTER DES HAIES, ARBRES ET LES GÉRER DURABLEMENT

Haies,
Agroforesterie,
Boisement



STOCKAGE DE CARBONE



ENTREtenir DES ZONES HUMIDES/ COURS D'EAU/ COUVERTURE DES SOLS



QUALITÉ DE L'EAU
> RÉGULATION DES
ÉCOULEMENTS



BORDURE DE CHAMPS – JACHÈRES

Fauche tardive en
bordure de champs,
bandes enherbées
diversifiées



BIODIVERSITÉ





*Notre profession de foi —
des valeurs agricoles*



VALORISER

les interactions positives entre agriculture et environnement et le rôle des agriculteurs dans la gestion des territoires



LIER

les enjeux environnementaux à l'économie agricole durable : double performance économique et environnementale en faisant émerger une RSE territoriale



CONFORTER

le foncier agricole et forestier et accompagner la montée en compétence des agriculteurs sur les enjeux environnementaux



ADDITIONNALITÉ

Le service doit présenter un plus par rapport à ce qui est réglementaire.

MESURABILITÉ

Le service doit être mesurable et vérifiable grâce à des indicateurs solides et acceptés par les termes du contrat. Le gain écologique est mis en évidence et valorisable pour le financeur.

DURABILITÉ

Le service doit être assuré sur un temps long (possibilité de subsidiarité avec un autre agriculteur/ financeur).

TRAÇABILITÉ

Le service est rendu sur un territoire et une durée prédéfinis.

EFFICACITÉ

Le service doit être « effectif », avec un paiement conditionné à sa mise en œuvre.



Notre profession de foi – des valeurs environnementales

- ✓ Un projet local
- ✓ Des garanties de réalisations et de suivis
- ✓ Des références scientifiquement partagées
- ✓ Un reporting des résultats



Des outils opérationnels pour un déploiement dynamique des PSE en Bretagne

Catalogue d'actions et d'indicateurs enjeux EAU, BIODIVERSITE, CARBONE

Contrats Agriculteurs / Conventions avec les entreprises privées

Convention de Prestation de Service Environnemental
couverture de parcelles agricoles en sous-bassin inondations »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société **Crédit Mutuel Arkéa**, société anonyme et immatriculée sous le numéro 775 577 018 RCS Brest, dont 29480 Le Rélecq-Kerhuon, représentée par Monsieur Christophe...

Ci-après dénommée le « **Crédit Mutuel Arkéa** »,

ET

L'association **Alli'Homme**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé Maison de l'Agriculture, 2 allée Saint-Guénolé - 29000 Quimper, représentée par Monsieur Hervé SEVENOU en sa qualité de Président ;

Ci-après dénommée « **Alli'Homme** »,

Ci-après désignés collectivement les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

IL A ÉTÉ CONVENU ET RÉCIPROQUEMENT ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

I. Présentation des Parties

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENVIRONNEMENTAL
« AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE DE PARCELLES AGRICOLES EN SOUS-BASSIN VERSANT VULNÉRABLE AUX INONDATIONS »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

[Redacted]

Ci-après dénommée le « **Prestataire** »,

ET

L'association **Alli'Homme**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé Maison de l'Agriculture, 2 allée Saint-Guénolé - 29000 Quimper, représentée par Monsieur Hervé SEVENOU en sa qualité de Président ;

Ci-après dénommée « **Alli'Homme** »,

Ci-après désignés collectivement les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

IL A ÉTÉ CONVENU ET RÉCIPROQUEMENT ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

I. Présentation des Parties

Visibilité, communication presse/réseaux sociaux et reporting aux entreprises

Alli'Homme @AlliHomme · 9 juin
Un premier contrat signé avec @cmarkea pour encourager les services environnementaux en Zones Humides #PSE #RSE et augmenter la résilience des #sols et des #territoires au #ChangementClimatique

Nos engagements d'aujourd'hui feront les territoires de demain!
AGISSEZ avec Alli'Homme

VARIABILITÉ ACCRUE DES PRÉCIPITATIONS

Alli'Homme, association reconnue d'intérêt général pour la défense de l'environnement en Bretagne.

Un réseau d'agriculteurs partenaires sur toute la Bretagne, des pratiques agricoles et forestières porteurs de services environnementaux adaptés aux enjeux de votre territoire pour...

- Maîtriser les aléas et les pollutions**: 100% des parcelles concernées sont labellisées en matière de biodiversité.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique**: Les partenaires entre agriculteurs et apiculteurs organisent les réserves alimentaires en période de disette et préservent les zones de stockage, forêts de champs et prairies fleuries, couverts, haies, balises, corridors, chemins de bonnes pratiques agricoles.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique**: 1 à 5 Tco2eq par an par hectare.
- Engager les paysages et le patrimoine bocager**: Le bocage, les Zones Humides sont les habitats d'une biodiversité à préserver. Les bonnes pratiques de gestion agricole favorisent le maintien et améliorent la résilience biologique et fonctionnelle de nos milieux. Pratiques, pâturage ou gestion raisonnée, adaptation de jachères et de la fertilisation.
- Engager les paysages et le patrimoine bocager**: GEE - Stockage du carbone. Les diagnostics et des diagnostics techniques agricoles certifiés réduisent les émissions de GES et stockent du carbone dans nos sols et nos haies.
- Réguler les inondations**: La maîtrise et la couverture efficace de nos zones humides contribue à en augmenter leur capacité de rétention en eau.

Engagez-vous avec nous en toute confiance!

- Des projets d'agriculteurs validés et suivis de A à Z par nos experts agronomes, forestiers, nos artisans ruraux et juristes.
- Des actions contractées et des résultats vérifiés par nos experts de la Cartographie Technique et Scientifique indépendante.
- Des garanties apportées par nos indicateurs de suivi, des contrats d'engagement, et des rapports de résultats.

Reporting 2020
Alli'Homme & Crédit Mutuel Arkéa
Convention de Prestation de Service Environnemental
« Amélioration de la couverture de parcelles agricoles en sous-bassin versant vulnérable aux inondations »
Avril 2021 - Reporting Année n°1

Le présent document a vocation à présenter le bilan annuel de la Convention de Prestation de Service Environnemental « Amélioration de la couverture de parcelles agricoles en sous-bassin versant vulnérable aux inondations », conclue entre l'association Alli'Homme et le Crédit Mutuel Arkéa le 29 mai 2020.

Rappel du contexte : enjeu ciblé et actions contractualisées

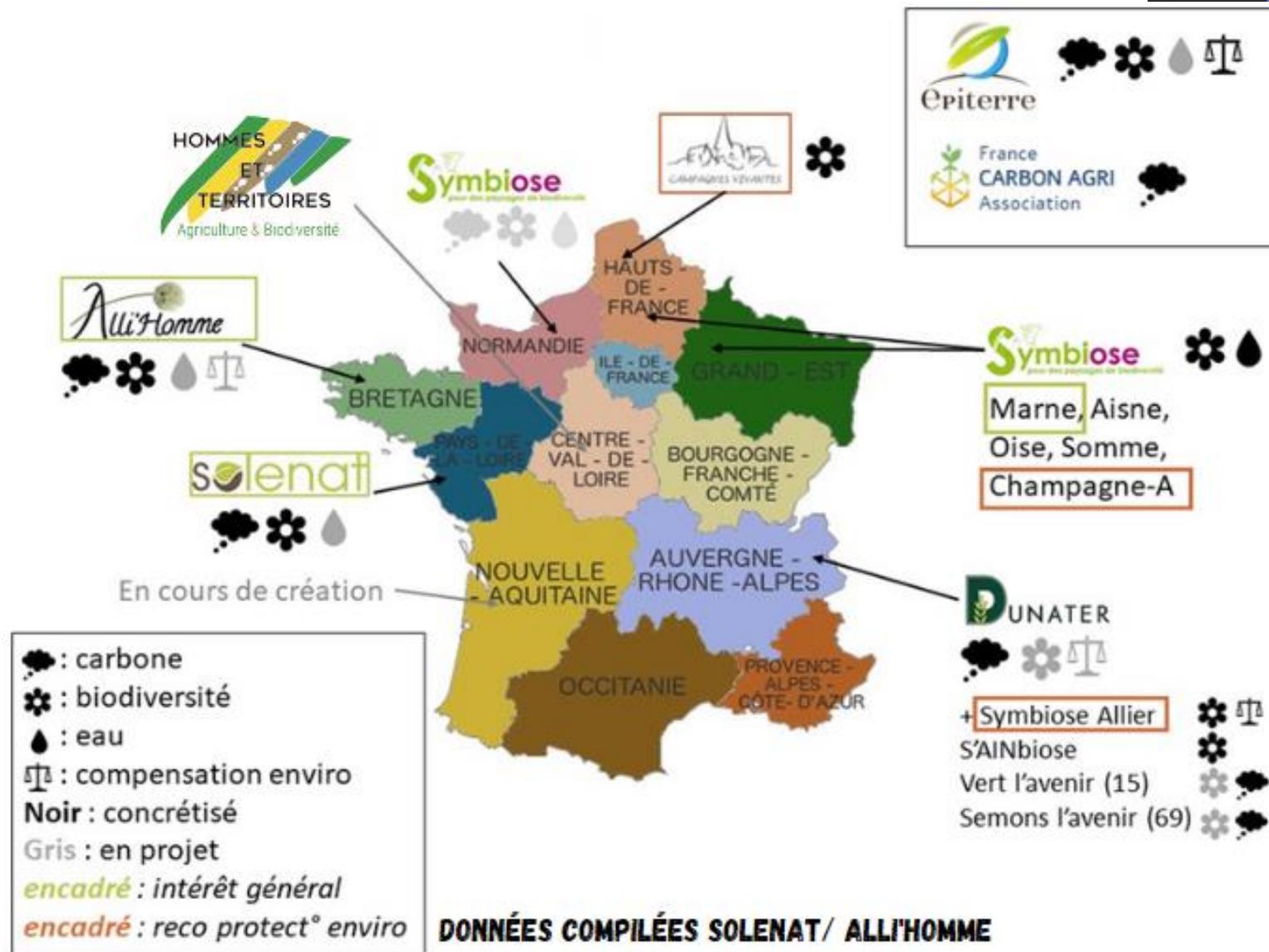
Coordination, mise en œuvre et suivi de la convention par l'association Alli'Homme

Bilan du projet en année 1



Une association ancree dans un réseau national

- ✓ Capitaliser sur les retours d'expérience
- ✓ Alimenter les réflexions liées au déploiement des PSE
- ✓ Un opérateur incontournable de contrats PSE en Bretagne





PSE gestion ZH Enjeu inondation



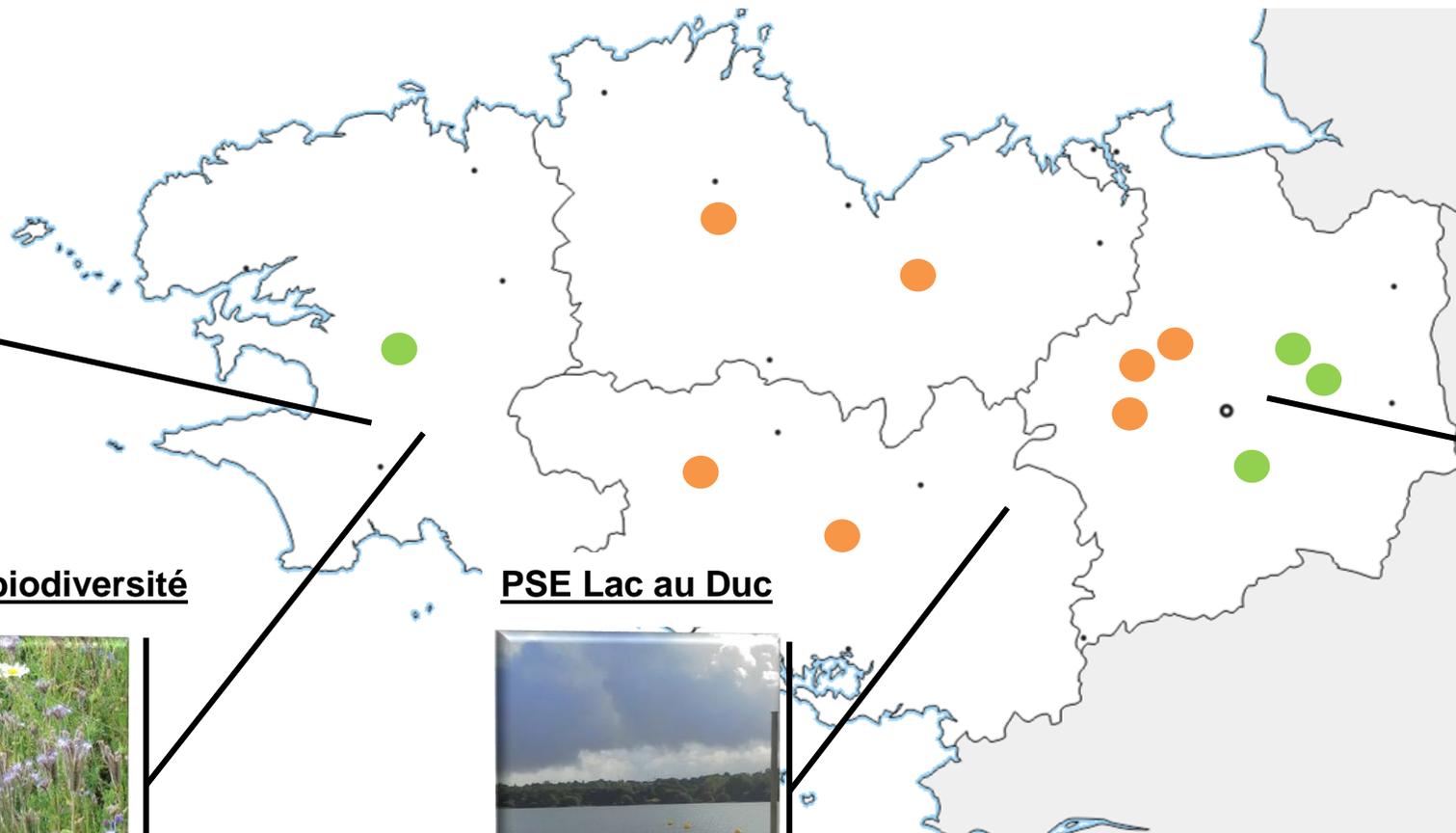
Parcours biodiversité



PSE Lac au Duc



Mécénat Cesson-Sévigné





Retour d'expérience PSE BV du Steir (29)



LE 1ER PSE PRIVÉ BRETON SIGNÉ AVEC ALLI'HOMME SUR UN ENJEU DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (29)

Crédit Mutuel
ARKEA



Ciblage des parcelles d'intérêt les plus efficaces pour la rétention en eau

Diagnostic des pratiques agricoles auprès de 10 agriculteurs - 138ha de zones humides

Co-Construction de l'offre de service rétention en eau - 3 niveaux d'engagement

Convention PSE signée le 29 mai 2020 entre le Crédit Mutuel Arkéa et Alli'Homme

7 ha de zones humides cultivées contractualisées pour une durée de 3 ans

Reporting annuel en 2021 et 2022 sur la mise en œuvre des engagements

Communications presse et réseaux sociaux



Retour d'expérience PSE BV du Steir (29)

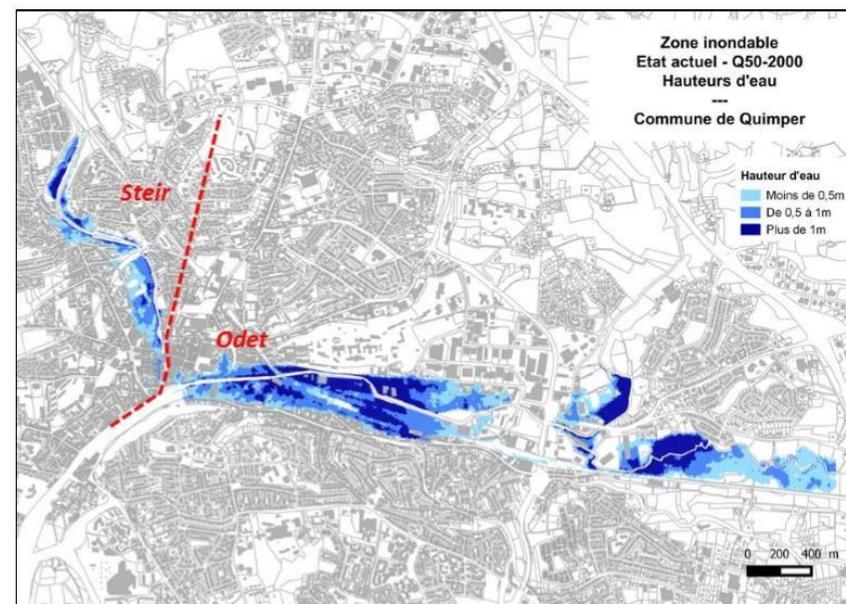
Phase de concertation et d'étude

- Diagnostic environnemental, agricole, et territorial
- Concertation des agriculteurs et des acteurs

⇒ Rencontres agriculteurs et Sivalodet décembre 2018

BV Steir : Zones humides agricoles et enjeu inondation

- Abandon des aménagements sur le BV du Steir
- Recherche de solutions alternatives



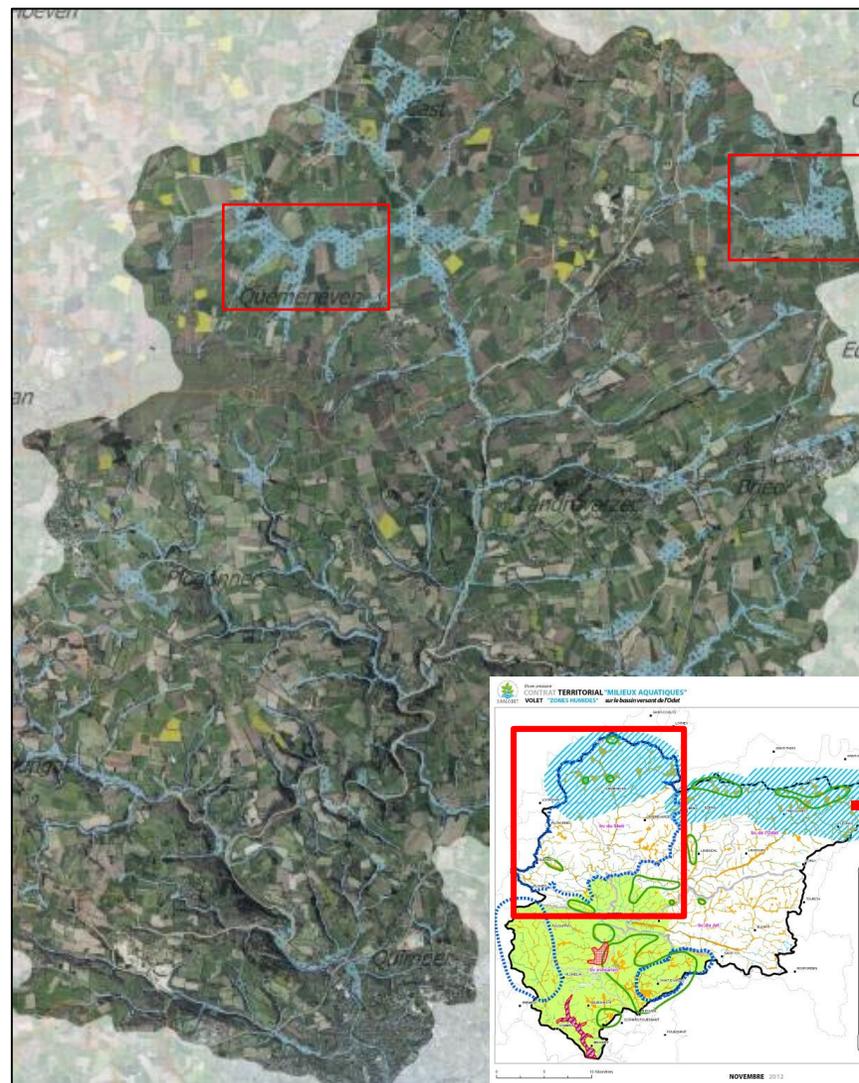


Localisation du projet

Travail d'identification des zones potentielles:

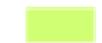
Croisement :

- Inventaires communaux des Zones humides
 - Inventaire des Cours d'eau
 - Parcellaires agricoles
-
- 2 unités territoriales en tête de bassin versant (parcellaires regroupés)
 - Quéménéven, Briec



Légende

ZONES A ENJEUX PRIORITAIRES

-  Favoriser la régulation hydraulique
-  Reconquérir la qualité de l'eau
-  Protéger l'espace agricole périurbain
-  Maintenir l'activité nautique
-  Développer l'activité conchylicole
-  Maintenir la Biodiversité

Diagnostic des pratiques agricoles

Surface ciblée : 10 agriculteurs / 138 ha en zones humides

Diagnostiques réalisés : 6 Agriculteurs volontaires / 90 ha en zones humides = **65% de la surface ciblée**

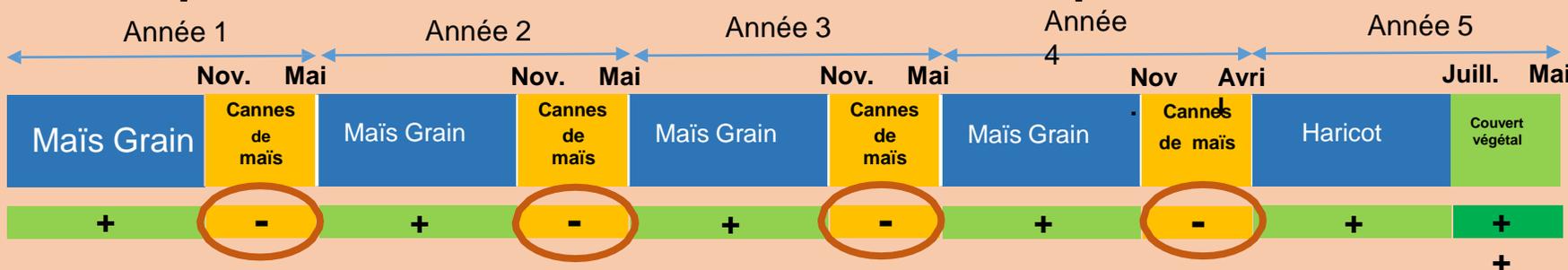
▪ **Des parcelles maintenues en prairies permanentes ou temporaires**

- Gestion par Pâturage et/ou Fauche
- Couvert permanent du sol

pour 73.5 ha soit 85% des diagnostics

Rétention Eau max.

▪ **Des parcelles en cultures. Rétention EAU dépend de la rotation culturale**



pour 13.5 ha soit 15% des diagnostics

Rétention Eau faible



Plans de gestion

Critère préalable : La parcelle doit être inventoriée en zone humide (au moins 50%)

Objectifs : optimiser le rôle d'éponge de la zone humide par la couverture permanente du sol sans impacter la viabilité économique de l'exploitation

**Diagnostic
Rétention
Eau max.**



Niv1. Bonnes pratiques à maintenir

Engagement au non retournement de la prairie

Maintien des pratiques fauche / pâturage sans dégradation du couvert

**Diagnostic
Rétention Eau
faible**

Niv2. Propositions d'adaptation de la rotation culturale

Niv3. Conversion culture -> couverture annuelle

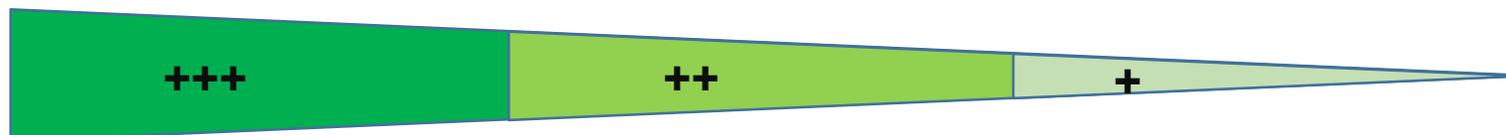


Détermination du prix de la prestation

Objectifs :

- Valoriser les efforts consentis par les agriculteurs
- Tenir compte des moins-values économiques, des coûts supplémentaires et de la prise de risque

Amélioration apportée
au milieu et effort fourni
par l'agriculteur



Plan de gestion	Conversion culture / prairie	Adaptation rotation	Prairies maintenues
Prix envisagé* En €/ha/an	230 - 800	200 – 600 (à voir au cas par cas)	140-420

**Issue d'une compilation de données bibliographiques*

Budget total du projet à l'échelle du diag territorial estimé 53 000 € sur 3 ans (rémunération agriculteur hors ingénierie) > Ciblage de surfaces expérimentales (1 agriculteur sur les 6 diag)



Engagements de l'agriculteur test

➤ PRESTATION « COUVERTURE ANNUELLE DES SOLS »

remise en herbe de surfaces précédemment cultivées en maïs permettant de remplacer un couvert hivernal non vivant (et donc peu absorbant) par une couverture annuelle herbacée à meilleur pouvoir de rétention en eau



A noter :

- pas de valorisation possible dans l'alimentation de l'élevage porcin prestataire, la mise en œuvre de cette prestation conduit à une **perte nette de marge brute pour l'activité agricole** (Balance agro-environnementale en faveur de l'environnement)
- **élargissement de la bande enherbée qui sera définitif** en application de la réglementation liée aux Zones à Actions Renforcées au titre de la Directive Nitrates



➤ PRESTATION « AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE HIVERNALE DES SOLS »

Obligation d'implantation d'un couvert vivant en période hivernale permettant de renforcer le pouvoir de rétention en eau sur les périodes pluvieuses les plus à risque

Maintien de la valorisation économique agricole (Balance agro-environnementale équilibrée)



Modalités de suivi

- Développement de fiches autodiagnostic annuel complétées par l'agriculteur
- Documents et photos à fournir par l'agriculteur pour vérifier et valider le paiement du solde annuel
- Conférence de presse et/ou visites techniques en guise de validation technique

Objectifs de montée en compétence et de responsabilisation et de fluidité dans le suivi de la mise en œuvre

Annexe 5a : Fiches d'auto-évaluation - Prestation « Couverture annuelle des sols »

Annexe 5b : Fiche d'auto-évaluation - Prestation « Amélioration de la couverture hivernale des sols »

Intitulé de la Prestation de Service Environnemental : Couverture annuelle des sols

Année de contractualisation :

Identité du Prestataire / Commune :

Référence(s) de la (des) parcelle(s) :

Engagements du Prestataire :

- Je m'engage à ne pas raturer pendant la durée du Contrat.
- En cas de pâturage du végétal par les animaux :

Indicateurs d'évaluation :

- Fournir une copie de la déclaration
- Fournir des photos des parcelles

Indicateurs de suivi (fruits) :

- Perte de rendement liée à l'érosion
- Charges supplémentaires

Commentaires / Difficultés :

Propositions d'amélioration :

Intitulé de la Prestation de Service Environnemental : Amélioration de la couverture hivernale des sols

Année de contractualisation :

Identité du Prestataire / Commune :

Référence(s) de la (des) parcelle(s) :

Engagements du Prestataire :

- Je m'engage à m'entretenir au 15 mars pendant la durée du Contrat.

Indicateurs d'évaluation :

- Fournir une copie de la déclaration
- Fournir une ou plusieurs photos des parcelles

Indicateurs de suivi (fruits) :

- Perte de rendement liée à l'érosion
- Charges supplémentaires

Commentaires / Difficultés :

Propositions d'amélioration :

Philippe Boëte, Hervé Sévenou et François l'Hardon (de g. à d.) sur les parcelles en zone humide de l'exploitation.

« J'entretiens des zones humides en **prestation** de services »

Agriculteur dans le Finistère, Philippe Boëte a signé, via l'association Alli'Homme, un contrat de prestation environnementale avec le Crédit mutuel Arkéa, dans le cadre de sa démarche RSE (1).

Philippe Boëte est le premier agriculteur à avoir signé, en juin dernier, un contrat de prestation environnementale avec le Crédit mutuel Arkéa par l'intermédiaire de l'association Alli'Homme (2). Objectif : améliorer la rétention en eau de ses parcelles agricoles face au risque d'inondations. L'exploitation porcine de 300 truies naisseuses-engraisseuses est située à Quéménéven (Finistère), en amont de Quimper, qui a connu des inondations par le passé, quand l'Odet et ses affluents gorgés par les pluies débordaient. L'exploitation compte 6 hectares en zone humide qui longe la rivière Le Steir, où l'éleveur cultive du maïs grain. L'agriculteur prestataire s'est engagé à mettre en place des

s'agit de garantir une couverture par des cultures l'hiver avec la mise en place de RG1 (ray-grass d'Italie) dans le maïs, pour une meilleure rétention en eau. Cette contractualisation a été permise grâce au travail mené entre Alli'Homme et le groupe bancaire. Créée en janvier 2018 à l'initiative de la FDSEA et de la chambre d'agriculture du Finistère, l'association Alli'Homme a pour objectif de développer une offre de services environnementaux visant à répondre aux attentes d'entreprises ou d'institutions impliqués dans une démarche de préservation du climat, de l'eau et de la biodiversité. « Les agriculteurs sont les principaux gestionnaires des territoires. Ils rendent de nombreux services

L'EXPERT

« Une démarche territoriale qui fait sens »

« Nous sommes la première entreprise à associer auprès de Alli'Homme une prestation de services environnementaux réalisée par des agriculteurs. Cette action entre dans notre démarche RSE. Elle fait écho à notre rôle d'assurer, garantir une meilleure rétention des eaux, c'est particulièrement précis de contrats pour nos années. Cela permet de créer un lien entre le monde paysan et les citoyens. C'est une démarche innovante et reproductible. »

Dominique Coustan, Responsable Relations Territoriales au Crédit mutuel Arkéa.



Bilan des 3 années expérimentales

Action : couverture annuelle +++



Action : couverture hivernale ++



Face aux difficultés rencontrées en année 1, les clés du succès !

(*) Des **conditions climatiques** pas toujours favorables mais qui ont permis de **féderer les acteurs du projet** !

-  Un **accompagnement technique** par Alli'Homme et par l'ETA de l'Agriculteur
-  Une adaptation du **matériel** et un investissement dans des **équipements innovants**
-  Un engagement progressif et un **soutien financier annuel** pour couvrir la prise de risque et lever les freins au changement de pratiques



Bilan des 3 années expérimentales



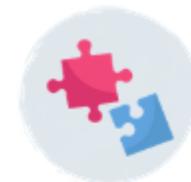
L'impact économique relève principalement de la perte de marge brute générée par la prestation de couverture annuelle en herbe

La prestation d'amélioration de la couverture hivernale présente un bilan cout/bénéfice plus équilibré



Le cout des projets PSE pourraient ainsi être abaissés en privilégiant des prestations dont la balance agro-environnementale est plus équilibrée.

Intégration dans la vie du territoire et dans la sphère de l'entreprise partenaire



Montée en compétence
sur les techniques culturales
bénéficiant à l'ensemble du territoire



Contribution de l'activité agricole
à la solidarité amont-aval (enjeu
Inondation)



Communication positive
sur les réseaux sociaux
et dans la presse



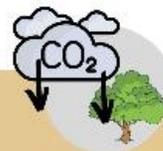
Valorisation de la RSE* de l'entreprise
*Responsabilité Sociétale
de l'Entreprise

Nos engagements d'aujourd'hui feront les territoires de demain !

AGISSEZ

avec

Alli'Homme



#mécénat #RSE #Biodiversité #Climat #MadeinBzh



contact@allihomme.bzh



@AlliHomme



Alli'Homme



Association Alli'Homme



Ordre du jour



Matinée

> Introduction et contexte

Delphine PAJOT, Région Bretagne

> Point sur les démarches de PSE engagées

Lucile ROUSSEL, Ministère de la Transition Ecologique, Yvan HURVOIS, AELB, Dominique LOUBERE, CRAB, Sandra DELAUNAY, TRAME

> Retour d'expérience du PSE porté par « Eau du Pays de Saint Malo » - enjeu eau potable

Bérandère HENNACHE, EPSM, Olivier AUBRY, Agriculteur

> Retour d'expérience du PSE porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec - enjeu algues vertes

Mélanie MEREY, SMBSB

> Retour d'expérience du PSE sur le Steir - enjeu inondation

Jean-Alain DIVANACH, Alli Homme Philippe BOETE, Agriculteur

Après-midi

> Premiers enseignements des PSE en Bretagne

Yvan HURVOIS, AELB

> Diversité des dispositifs de financements et de paiements en Europe

Alice ISSANCHOU, projet CONSOLE, Sandra DELAUNAY, Trame

> Echanges sur la mobilisation des agriculteurs et sur le financement et la rémunération des services environnementaux

animé par Pierre DUPRAZ, INRAE et Gérard GRUAU, CNRS